

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 22 Janvier 2016, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation carte communale :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28/09/2015 au 30/10/2015 et aux conclusions du commissaire-enquêteur, considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures de la carte communale en cours d'élaboration, le Conseil Municipal décide d'approuver l'élaboration de la carte communale telle qu'elle est présentée.

Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité – R.O.P.D.P. :

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes, pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport, et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique, le Conseil Municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de ladite redevance.

Tarifs encarts publicitaires sur bulletin municipal 2013 - 2014 – 2015 :

Le tarif des encarts publicitaires sur le bulletin municipal 2013 - 2014 – 2015 de la commune, est fixé comme suit :
100 Euros pour 1/2 page - 75 Euros pour 1/4 de page - 50 Euros pour 1/8 de page - 30 Euros pour 1/16 de page.

Ouverture ligne de trésorerie 2016 :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour établir et signer la convention nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, d'un montant de 30 000 Euros au taux de référence EURIBOR 3 mois + marge de 1,60% pour une durée de 12 mois, auprès du Crédit Agricole Centre France.

Engagement d'urgence :

L'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 690 € HT est autorisé, afin de pouvoir mandater sur l'exercice 2016, avant le vote du budget primitif, la facture de JOLY INFORMATIQUE de Moulins, concernant le remplacement du vidéoprojecteur des écoles.

Salle Pierre GONARD : accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle Pierre GONARD, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux pour un montant de **10 030 € HT**, et demande le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, soit 50% du coût hors taxe des travaux.

Travaux de grosses réparations – Voirie 2016 :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de grosses réparations sur les chemins du Moine, des Vessets, de la Tourterelle et des Rémondins, pour un montant total de **19 350 € HT**. Il demande le soutien du Département, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie, soit 30% du coût HT des travaux.

Travaux de gros entretien à l'école :

Le Conseil Municipal approuve les devis estimatifs concernant les travaux de gros entretien à l'école, pour un montant total de **14 107,91 € HT**. Il demande le soutien du Département pour l'année 2016, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, soit 30% du coût HT des travaux, ainsi que le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux, soit 30% du coût HT des travaux.

Dispositif de solidarité départementale :

La commune de VARENNES/TECHE faisant partie des 100 communes considérées comme « défavorisées », en regard de critères physiques et fiscaux, elle bénéficie d'une subvention allouée par le Département, au titre du dispositif de solidarité départementale, pouvant être affectée à des travaux d'entretien ou d'acquisition d'équipements, soit 50% sur une dépense subventionnable de 10 000 €. Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie et de l'acquisition de divers équipements, pour un montant total de **11 208,85 € HT**, en demandant le soutien du département au titre de ce dispositif

Matériel associations communales :

Une demande d'aide financière sera également demandée auprès du Crédit Agricole pour l'année 2016, pour l'acquisition de ce matériel.

Subvention école de Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Une subvention d'un montant de 20 €, est attribuée à l'Association UDSP 03 JSP LE DONJON / LAPALISSE, en vue de subvenir aux besoins matériels de l'école de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Le Donjon, Lapalisse et Jaligny/Besbre.